

Lorsqu'un crime est commis en raison de l'origine ethnique ou nationale, de l'orientation sexuelle, du sexe ou de l'identité sexuelle, de la religion ou des convictions, ou de l'handicap de la victime,

il s'agit d'un crime haineux,

Si vous êtes victime ou témoin d'un crime, signalez-le à la police!

Chacun a le droit à un traitement digne et sans discrimination.

Signalez tout crime haineux à la police!

Il est important d'informer la police de tous les aspects liés au crime, ainsi que des motifs soupçonnés de l'auteur.

La police a l'obligation de mettre au clair si le crime est un crime haineux. S'il s'agit d'un crime haineux, la peine du crime peut être durcie.

Police

Vous pouvez signaler un crime haineux dans votre langue maternelle. La manière la plus facile de contacter la police est de vous rendre dans le commissariat de police le plus proche.

www.poliisi.fi

En cas d'urgence :

numéro général d'urgence : 112

Permanence des victimes de crime

Les victimes de crime obtiennent du soutien et des conseils auprès de la permanence des victimes de crime.

Un interprète peut être présent si besoin.

www.riku.fi